

Diagnostic énergétique des bâtiments publics



Considérant la rénovation énergétique des bâtiments comme un axe majeur de la transition énergétique, le syndicat d'Énergies de l'Aveyron accompagne les collectivités qui souhaitent agir sur la consommation d'énergie de leurs bâtiments communaux.

Grandes lignes d'un diagnostic

L'idée est de réaliser un bilan énergétique d'un bâtiment sur lequel la collectivité souhaite investir. Cet audit énergétique doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, de rédiger une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie cohérents ou de substitution d'énergie avec les objectifs de la Loi pour la Transition Énergétique, et amener le maître d'ouvrage à décider des actions et investissements appropriés. Les pistes de financement seront abordées : certificats d'économies d'énergie, Conseil Départemental, ADEME, Région, État....



Principaux objectifs du diagnostic énergétique

- Limiter les déperditions énergétiques en agissant sur l'enveloppe du bâtiment (murs, plafonds, sols, ouvertures,...)
- Choisir des équipements pour leur efficacité énergétique : chauffage, ventilation, éclairage, eau chaude sanitaire...



Catégories de bâtiments

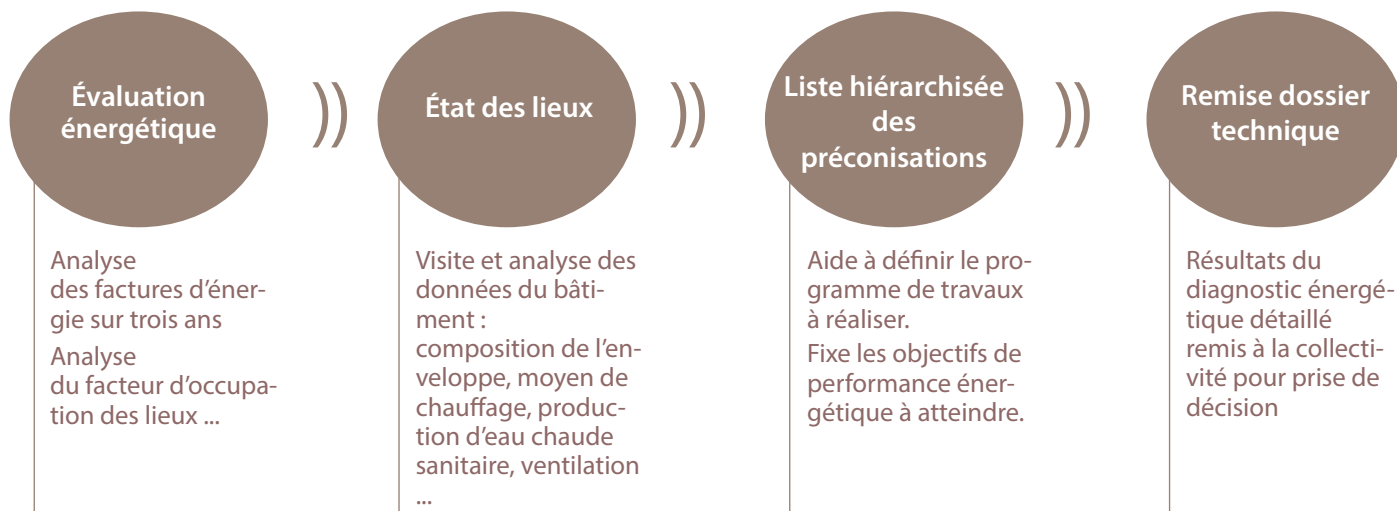
Un niveau de performance énergétique est adapté à chaque type de bâtiment :

- Les établissements d'hébergement
Foyers, Ehpad...
- Les bâtiments à forte occupation
Écoles, mairies, ...
- Les bâtiments à occupation intermittente
Salle de sports, salle polyvalente ...

Des préconisations
efficaces
pour une
pérennité des
économies réalisées



Accompagnement sur mesure à toutes les étapes de votre projet



L'implication du SIEDA

Face au nombre croissant des demandes des collectivités, le SIEDA a adapté son offre en créant un service d'études énergétiques spécifiques. Ce service concerne les collectivités ayant un projet de rénovation ponctuel d'un bâtiment. Depuis sa création en 2015, le service enregistre plus de 230 audits énergétiques sur le patrimoine des collectivités aveyronnaises. Interlocuteur privilégié des communes, le SIEDA veille à ce que les études réalisées par le prestataire soient conformes aux demandes de la collectivité.

Le rôle de la collectivité

Au terme du diagnostic énergétique, un dossier de synthèse et de préconisations, véritable outil de décision, est remis à la collectivité. Il lui reviendra ensuite de choisir les entreprises et de faire réaliser les travaux. Le SIEDA pourra l'accompagner lors de la mise en œuvre technique et administrative de l'opération.

Participation financière

L'initiative est soutenue par l'ADEME, la Région et ponctuellement le programme ACTEE.
La participation de la collectivité pour une étude énergétique spécifique est de 300 € par bâtiment.

Le SIEDA, conseiller en énergie partagée

Le SIEDA propose à ses collectivités adhérentes un service d'aide à la gestion énergétique de leur patrimoine global, le conseil en énergie partagée (CEP). Ce service, soutenu par l'ADEME, comprend un bilan des consommations, le suivi personnalisé de la commune (achat groupé d'énergie, éclairage public, patrimoine bâti...) et l'accompagnement (sensibilisation, études spécifiques, préconisations « énergie »). Afin d'assurer un suivi des consommations énergétiques de l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal, de s'assurer de l'efficacité des préconisations et de la pérennité des économies réalisées, le SIEDA réalise ce suivi depuis le logiciel DEEPMI. Un bilan des dépenses et des consommations énergétiques pourra être présenté chaque année à la collectivité.

